



Ville de

Mandeuire

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuire qui aura lieu le :

Lundi 29 AVRIL 2024 à 18h00
Salle du Conseil - Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2024.

Point 2 – Ressources Humaines.

- 2.1 Modification du régime indemnitaire filière culturelle – Indemnité de suivi et d'orientation des élèves.
- 2.2 Ouverture et fermeture de postes.
- 2.3 Modification du règlement de l'organisation et du temps de travail.

Point 3 - Finances.

- 3.1 Vote des subventions aux associations - 1^{ère} attribution.
- 3.2 Autorisation de conclusion et de signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Harmonie Beaulieu-Mandeuire pour l'année 2024.
- 3.3 Approbation du tarif des plantes à l'occasion de la Fête du Printemps.
- 3.4 Socle numérique école privée Saint-Martin – Demande de subvention.

Point 4 - Urbanisme

- 4.1 Subventions ravalement de façades.
- 4.2 Déclassement partiel de voie communale dans le domaine privé de la Commune en vue de son aliénation.
- 4.3 Vente de la parcelle AS 229 appartenant à la Commune à l'indivision BOILLON-COUCHE.

Point 5 – Pays de Montbéliard Agglomération – Modification statutaire.

- 5.1 Pays de Montbéliard Agglomération – Modification statutaire – Intégration d'une compétence dite « supplémentaire » visant à la constitution de groupements de commandes.
- 5.2 Pays de Montbéliard Agglomération – Modification statutaire – Intégration d'un item complémentaire à la compétence Santé exercée à titre supplémentaire visant à la mise en place d'une mutuelle intercommunale.

Point 6 – Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard.

- 6.1 Syndicat du Gaz de la Région de Montbéliard (SYGAM) – Modification statutaire.

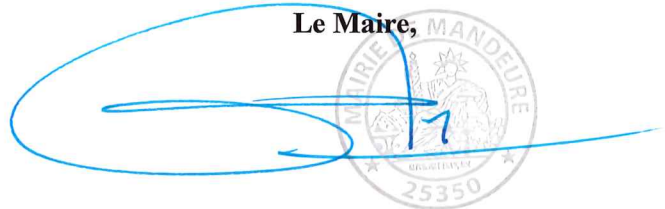
Point 7 – Chambre régionales des comptes – Observations définitives relatives au contrôle de la gestion de la communauté d'agglomération de Pays de Montbéliard Agglomération (contrôle organique).

Point 8 – Décision 2024-002 du 9 avril 2024 – Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour le renouvellement des contrats d’assurance – Attribution du marché n°2024-01 RISK’OMNIUM SAS.

Point 9 – Divers.

Fait à Mandeure, le 23 avril 2024

Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET